

Monsieur Colère.

Numéro d'inventaire : 1979.32638

Type de document : image imprimée

Éditeur : Gangel et Didion (P.) (Metz)

Imprimeur : Gangel et Didion (P.)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1865 (vers)

Description : Planche de 16 images (70 x 52) en couleurs, légendées. Traces de marque d'adhésifs.

Mesures : hauteur : 392 mm ; largeur : 285 mm

Mots-clés : Images de Metz

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill. en coul.

MONSIEUR COLÈRE.

12



Monsieur Colère, propriétaire, émit d'une extrême vivacité; à la moindre contrariété, il crachait un chat qu'un étrille, et généralement comme qu'démoniaque.



Le tailleur essayait un habit à l'homme impatient: un bouton n'allait pas bien; M. Colère s'énerva, se dévêtit et jeta le vêtement par la fenêtre.



Un châtelain, qui passait dans la rue, remarqua l'habit qu'il trouva de bon goût; lorsqu'le tailleur descendit chercher le vêtement, il ne le vit plus.



Le tailleur réclama le prix de sa fourniture à son chien, qui, ne voulant pas entendre raison, chassa le marchand en le poussant sur l'escalier.



Le malheureux tailleur dégringola tout un étage et se cassa la jambe. Le portier, aidé de plusieurs passants, transporta le blessé dans son domicile.



La femme du tailleur, en voyant son mari aussi maltraité, courut tout d'une haleine chez le buralier et l'accusa des plus amers reproches.



La moutarde monta au nez de l'irascible M. Colère; il appliqua deux soufflets sur les joues de la femme, qui tomba sans connaissance sur le sol.



Plainte ayant été portée par les victimes, M. Colère se vit arrêter et conduire en prison entre deux gendarmes, contre lesquels il se révolta.



M. Colère ayant été condamné à trois mois de prison et à cinq mille francs de dommages et intérêts envers le tailleur, rentra chez lui l'oreille basse.



Le régime de la prison ayant rendu malade M. Colère, son médecin lui conseilla d'aller respirer l'air pur des montagnes et de ne plus se fâcher.



M. Colère partit pour les Pyrénées. En route, trouvant que l'équipage allait trop lentement, il conduisit lui-même et forza tant les chevaux qu'ils crevèrent.



M. Colère visita les Pyrénées. En passant sur le sommet d'un préjace il rencontra un bûcher, l'assista et se ragaissa point, il le poussa dans le gouffre.



Aussi sous les montagnes du troupeau suivirent l'exemple du bûcher et se jetèrent dans le préjace la tête la première; les bergers se désespérèrent.



Les bergers voulaient emmener le coupable chez le maire, afin de le contraindre à payer le dommage, mais il s'échappa de leurs mains et s'enfuit en courant.



Cette conduite était indigne, aussi en fut-il également puni; en sautant sur un rocher il tomba dans un ravin; les bergers l'y trouvèrent les membres brûlés.



Aujourd'hui M. Colère est guéri de ses brûlures et de sa vivacité, mais il lui manque un bras, une jambe et tout son argent; il sollicite une place à l'hospice.

